



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 16 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le seize avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VIALA D. - VERNHES - MMES BATUT - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DELOUVRIER - GALZIN - LENCOU - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE.

M. Olivier DUVAL a donné procuration à Mme Catherine RABOU.

**N° 2019/59**

**Objet : EHPAD Résidence la Grèze : affectation des résultats de l'ERRD 2018 sur 2019**

Vu les articles R 314-234 et R 314-235 du CASF,

Monsieur le Président indique aux membres de l'Assemblée la nécessité d'affecter à l'EPRD 2019 le résultat constaté sur l'ERRD 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de ventiler les résultats d'exploitation de l'ERRD 2018 de l'EHPAD Résidence La Grèze comme suit :

- Hébergement :

Résultat de l'exercice = 80 444,81 €

Soit un excédent cumulé de 80 444,81 € à affecter pour 40 000 € en réserve d'investissement et 40 444,61 € en compensation des charges d'amortissements.

- Soin et dépendance :

Résultat de l'exercice = 23 248,67 €

Soit un excédent cumulé de 23 248,67 € à affecter en totalité en réserve d'investissement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 19 avril 2019.



Le Président,

Raymond GARDELLE

